



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pédiatres

Question écrite n° 58015

Texte de la question

M. Claude Evin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la décroissance du nombre de pédiatres et les inquiétudes exprimées par les organisations professionnelles concernant cette évolution. Le nombre de pédiatres français a visiblement amorcé une décroissance qui va aller s'accroissant, les cent pédiatres formés annuellement n'assurant plus la relève de départs en retraite de plus en plus nombreux (120/an en 2000, 200/an en 2009). La moyenne d'âge des 5 600 pédiatres est proche de cinquante ans. Le taux de féminisation (qui correspond à une activité souvent moindre) est de 57 % pour l'ensemble et de près de 80 % pour les pédiatres de moins de trente-cinq ans. Cette situation avait conduit à l'individualisation d'une filière de spécialité, avec la création de trente-sept postes supplémentaires de diplômes d'études spécialisées en 1999 et l'engagement d'une augmentation de trente postes en 2000. Les organisations professionnelles estiment que la circulaire concrétisant cette promesse n'a pas été appliquée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'appréciation qu'il porte sur l'évolution de la démographie médicale en pédiatrie, de lui faire le bilan des mesures déjà prises et de lui indiquer s'il envisage de prendre de nouvelles mesures afin de faire face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58015

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1064